

Direction Secteur Développement Urbain
Libertés publiques et pouvoirs de police

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Ville de Givors
ARRÊTÉ MUNICIPAL
N°AR2025_619

OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - LYCEE ARAGON PICASSO

Le maire de Givors,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-003 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-002 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur,

Vu la demande d'autorisation de travaux n° AT 069 091 25 00020 déposée le 24 juillet 2025 par le lycée Aragon Picasso représenté par monsieur Fabrice Pannekoucke, et relative au lycée Aragon-Picasso, sis 12 chemin de la côte à cailloux 69700 Givors,

Vu l'avis favorable avec prescriptions de la sous-commission départementale de sécurité pour les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur du 26 août 2025, portant sur la demande d'autorisation,

Vu l'avis favorable tacite de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées du 30 septembre 2025 portant sur la demande d'autorisation,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La demande d'autorisation de travaux n° AT 069 091 25 00020 déposée le 24/07/2025 par le Lycée Aragon-Picasso représenté par monsieur Fabrice Pannekoucke est autorisée pour des travaux d'aménagement et de modification des accès en façades relatifs au lycée Aragon-Picasso classé en type R de la 1^{ère} catégorie, sis 12 chemin de la côte à cailloux 69700 Givors.

Article 2 : Cette autorisation ne dispense pas les propriétaires et exploitants de leurs obligations vis-à-vis des dispositions du règlement de sécurité et des règles d'accessibilité.

Les prescriptions mentionnées dans l'avis favorable de la sous-commission départementale des ERP-IGH en date du 26 août 2025, devront être respectées :

- *Respecter strictement la notice de sécurité jointe au dossier (Cf. article R 143-22 du code de la construction et de l'habitation et article GE 2 du règlement de sécurité).*
- *Réaliser les travaux conformément à l'article GN 13 du règlement de sécurité. Les travaux effectués en présence du public ne doivent pas faire courir un danger quelconque à ce dernier ou apporter une gêne à son évacuation.*
- *Respecter l'instruction technique relative aux installations photovoltaïques approuvée par la Commission Centrale de Sécurité du 7 février 2013 et la note d'information DGSCGC/DSP/SDSIAS/BPRI n°2024-30 du 2 septembre 2024 relative à la couverture des parcs de stationnement extérieurs et des ERP.*
- *Mettre en place une coupure générale de l'installation photovoltaïque, visible, positionnée à proximité du dispositif de mise hors tension du bâtiment.*
- *Mettre à jour les plans d'intervention et d'évacuation de l'établissement (Cf. article MS 41 du règlement de sécurité).*
- *Faire suivre et contrôler les travaux par un organisme agréé qui remettra un rapport de vérifications réglementaires après travaux. Ce rapport ainsi que le procès-verbal de réception technique du SSI et les procès-verbaux de réaction au feu des matériaux mis en œuvre, seront présentés à la commission de sécurité lors de sa visite conformément aux articles GE 8 et GE 9 du règlement de sécurité.*
- *Solliciter la visite de la commission de sécurité compétente dès l'achèvement des travaux (Cf. article R 143-38 du code de la construction et de l'habitation).*
- *Transmettre au groupement prévention du SDMIS (gprev@sdmis.fr) une semaine avant le passage du groupe de visite de la commission de sécurité :*
 - *Le rapport et le procès-verbal de réception technique du système de sécurité incendie (SSI), établi par un coordinateur SSI conformément à l'article MS 73 du règlement de sécurité.*
 - *Le rapport de vérifications réglementaires après travaux (RVRAT), établi par un organisme agréé par le ministre de l'Intérieur conformément aux articles GE 7 du règlement de sécurité et 47 du décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié.*

Article 3 : Le non-respect des règles de sécurité par les propriétaires, exploitants et organisateurs les expose à des sanctions administratives et/ou pénales conformément aux articles R 123-52 et R 152-4 à R 152-5 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Article 4 : Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation délivrée après avis de la commission de sécurité compétente. Il en est de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques, et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

Article 5 : Le présent arrêté est exécutoire dès notification au responsable de l'établissement. Il peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le Maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication

L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Cedex 03, ou déposé sur le site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une copie sera transmise à M. le Préfet et M. le Directeur du Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours du Rhône.

Nota Bene : Cet établissement devra faire l'objet d'une visite de réception des travaux au titre de l'accessibilité par la commission compétente.

Nota Bene : Lorsque l'établissement sera conforme, il appartiendra à son responsable de l'attester, de façon à finaliser la procédure. Pour ce faire, il lui est conseillé d'avoir recours à l'outil en ligne : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestation-accessibilite-cat1>.

Nota Bene : Un registre public d'accessibilité doit par ailleurs être ouvert et mis à disposition du public. Pour en savoir plus : <https://www.rhone.gouv.fr/politiques-publiques/amenagement-du-territoire-urbanisme-construction-logement/accessibilite/accessibilite-des-etablisements-recevant-du-public-ERP/le-registre-public-d-accessibilite>.

Le 8 octobre 2025,

Mohamed BOUDJELLABA,
Le maire

Envoyé en Préfecture le :

Affiché ou notifié le :

**Direction départementale
des territoires**

COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

sous commission départementale d'accessibilité (SCDA)

dossiers dont l'avis de la SCDA est réputé favorable

à la date du mardi 30 septembre 2025

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
BRON	AT 069 029 25 0 0030	Orange Store - CC Auchan Porte des Alpes / ZAC Champ du Pont, CC Auchan Porte des Alpes	Aménagement d'un magasin de vente de téléphonie au niveau rez-de-chaussée (ERP à cheval sur Saint-Priest) (DD)
BRON	AT 069 029 25 0 0037	Bureau du SHEMA / 191C avenue Saint Exupéry	Travaux d'aménagement de bureaux. Aménagement du R+6 uniquement (DD)
BRON	AT 069 029 25 0 0039	Bureaux du SCAFE au R+3 / 191 C avenue Saint Exupéry	Travaux d'aménagement de bureaux (DD)
BRON	AT 069 029 25 0 0041	Chaussea - Pôle activités et loisirs / rue André Boulloche	Création de volumes et travaux d'aménagement d'un commerce de l'enseigne Chaussea dans une coque vide
BRON	AT 069 029 25 0 0042	Tape à l'Oeil / boulevard André Boulloche	Travaux d'aménagement d'une boutique de vêtements pour enfant dans une coque vide du bâtiment BIOS (DD) (VA)
BRON	AT 069 029 25 0 0043 PC 069 029 23 0 0047 M1	Police municipale / 18 rue Villard	Construction neuve et travaux d'aménagement. PC modificatif : Modification projet poste de police (DD)
CALUIRE ET CUIRE	AT 069 034 25 0 0163 PC 069 034 21 0 0016 M3	Infirmierie protestante / 1-3 chemin du Penthod	Réhabilitation d'un établissement de santé (Avis'AU OYQ-74G-0ZY)

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
CHAMPAGNE AU MONT D'OR	AT 069 040 25 0 0008	SARL Sharky / 1 avenue du Mont Louis	Création de volumes dans une micro crèche (TNI)
CHAMPAGNE AU MONT D'OR	AT 069 040 25 0 0009	Agence Caisse d'Epargne / 1 rue Louis Juttet	Création de volumes et travaux d'aménagement d'une agence bancaire
CHASSIEU	AT 069 271 25 0 0011	KILOUTOU / 16 avenue Louis Blériot	Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité et aménagement d'une salle de formation et mise en conformité totale aux règles d'accessibilité d'un magasin de location de matériel
COMMUNAY	AT 069 272 25 0 0005	Ecole maternelle des Bonnières / 2 rue des Bonnières	Réhabilitation et aménagement de locaux destinés au périscolaire dans une école maternelle, par changement de destination d'un logement de fonction
DARDILLY	AT 069 072 25 0 0022 PC 069 072 25 0 0019	Relais de Bruyères Paisy / Autoroute A6	Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité, réhabilitation, extension, création de volumes, modification de la façade et travaux d'aménagement d'une station service (Avis'AU LZV-R22-9EV)
DECINES CHARPIEU	AT 069 275 25 0 0022	Restaurant / 2 avenue Simone Veil	Travaux d'aménagement d'un restaurant (DD)
ECULLY	AT 069 081 25 0 0030	Carrefour Ecully Grand Ouest / avenue du Bon Pasteur, le Perollier, centre commercial Ecully Grand Ouest	Travaux d'aménagement et réaménagement de la surface commerciale de l'hypermarché Carrefour (DD)
ECULLY	AT 069 081 25 0 0031	Clinique Mon Repos / 11 chemin de la Vernique	Mise en accessibilité extérieure (signalétique directionnelle) et rénovation de quatre chambres non adaptées d'un établissement hospitalier aux niveaux 1 et 2 (DD)
FONTAINES SUR SAONE	AT 069 088 25 0 0008	Provifruits / 66 rue Gambetta	Travaux d'aménagement d'un primeur
GIVORS	AT 069 091 25 0 0019	Restaurant Brioche Dorée / 1 rue de la Paix	Création de volumes et travaux d'aménagement; d'une boulangerie
GIVORS	AT 069 091 25 0 0020	Lycée Aragon Picasso / 12 chemin de la Côte à cailloux	Modification de la façade et travaux d'aménagement d'un lycée
IRIGNY	AT 069 100 25 0 0006	ARAMISAUTO / 2 rue d'Yvours	Construction neuve d'un showroom et agence commerciale (DD)
JONAGE	AT 069 279 25 0 0005	Pharmacie de la Poste / 67B route Nationale	Construction neuve d'une pharmacie (DD)
L'ARBRESLE	AT 069 010 25 0 0008	Complexe sportif "Le Groslier" / 4109 avenue du Champ d'Asile	Réhabilitation d'un gymnase (DD) réfection de la toiture

Direction de la prévention et de l'organisation des secours
Groupement prévention des risques

PROCÈS-VERBAL de la S/CDS du 26/08/2025

destiné à
M. le Maire de GIVORS
Hôtel de Ville
Place Camille Vallin - BP 38
69701 GIVORS

Établissement	Dossier
ERP N° : E09100018-000 Désignation : Lycée Aragon - Picasso Type : R - Catégorie : 1 Effectif : 2157 Commune : GIVORS Adresse : 12 Chemin de la Côte à Cailloux 69700 GIVORS Exploitant : M. Servais JOST	N° Rapport : 2025-004237 Dossier : Autorisation de Travaux AT 06909125000020 Rénovation des toitures de l'atelier Préventionniste : Capitaine ROBERT Raphaël Demandeur : M. le Maire de GIVORS Hôtel de Ville Place Camille Vallin - BP 38 69701 GIVORS CEDEX

A. DESCRIPTIF TECHNIQUE

NOS RÉF. : RR

- Rapport d'étude n°2024-003252 (PC 266/24/00011 – Mise en œuvre d'équipement de distribution participatifs), SCDS du 13/06/2024, avis favorable.
- Rapport d'étude n°2024-000203 (PC 266/23/00039 – Aménagement paysager), SCDS du 02/02/2024, avis favorable.
- Rapport d'étude n°2023-007822 (AT 091/23/60042 - Aménagement paysager), SCDS du 11/01/2024, avis favorable.
- Rapport d'étude n°2023-006592 (AT 091/23/60032 - Modification de l'accès principal du bâtiment), SCDS du 21/11/2023, avis favorable.
- Rapport de VP en date du 06/05/2022, SCDS du 12/05/2022, avis favorable.

Existant

L'ERP regroupe les bâtiments de lycées Aragon et Picasso sous direction unique de sécurité. L'établissement est situé sur un terrain en pente desservi par le chemin de la Côte à Cailloux (loges, administration, logements de fonction) et la rue du Docteur Roux (accès livraisons, demi-pension, ateliers, voie échelle...).

Le LEP Picasso s'étend sur 3 niveaux plus des ateliers en R+1 et des bâtiments annexes. Le Lycée Aragon s'étend sur 5 niveaux, connectés avec le LEP, plus un atelier en simple rez-de-chaussée.

Une installation de panneaux photovoltaïques est présente en terrasses Est.

Rappel des dérogations :

SCDS DU 09/10/1991 : Stabilité au feu de 1h contre 1h30 exigible (*non conforme à CO 12*).

- Compensation par SSI A avec DAI limitée à certaines parties de l'établissement : circulations des niveaux 3, 4 et 5 du lycée Aragon, cuisine et local SSI. Le matériel central est installé à la loge, située chemin de la côte Cailloux.

Projet

Le dossier transmis pour avis concerne la rénovation de l'étanchéité des toitures de l'atelier, la mise en conformité du désenfumage et l'installation de panneaux photovoltaïques.

Il est pris note que la circulation du RDC n'est pas recoupée. Dans le cadre des travaux, un écran de cantonnement entre la circulation « basse » et la circulation « haute » et 2 blocs porte DAS seront installés afin d'améliorer le niveau de sécurité.

CLASSEMENT ET EFFECTIF

Le classement de l'établissement n'est pas modifié par les travaux.

DOCUMENTS PRESENTES

- Bordereau d'envoi de la commune de Givors en date du 29/07/2025.
- Imprimé Cerfa de l'AT 091/25/00020 daté du 24/07/2025.
- Notice de sécurité.
- Note de calcul du désenfumage.

PRESCRIPTIONS

1. Respecter strictement la notice de sécurité jointe au dossier (Cf. article R 143-22 du code de la construction et de l'habitation et article GE 2 du règlement de sécurité).
2. Réaliser les travaux conformément à l'article GN 13 du règlement de sécurité. Les travaux effectués en présence du public ne doivent pas faire courir un danger quelconque à ce dernier ou apporter une gêne à son évacuation.
3. Respecter l'instruction technique relative aux installations photovoltaïques approuvée par la Commission Centrale de Sécurité du 7 février 2013 et la note d'information DGSCGC/DSP/SDSIAS/BPRI n°2024-30 du 2 septembre 2024 relative à la couverture des parcs de stationnement extérieurs et des ERP.
4. Mettre en place une coupure générale de l'installation photovoltaïque, visible, positionnée à proximité du dispositif de mise hors tension du bâtiment.

5. Mettre à jour les plans d'intervention et d'évacuation de l'établissement (Cf. article MS 41 du règlement de sécurité).
6. Faire suivre et contrôler les travaux par un organisme agréé qui remettra un rapport de vérifications réglementaires après travaux. Ce rapport ainsi que le procès-verbal de réception technique du SSI et les procès-verbaux de réaction au feu des matériaux mis en œuvre, seront présentés à la commission de sécurité lors de sa visite conformément aux articles GE 8 et GE 9 du règlement de sécurité.
7. Solliciter la visite de la commission de sécurité compétente dès l'achèvement des travaux (Cf. article R143-38 du code de la construction et de l'habitation).
8. Transmettre au groupement prévention du SDMIS (gprev@sdmis.fr) une semaine avant le passage du groupe de visite de la commission de sécurité :
 - Le rapport et le procès-verbal de réception technique du système de sécurité incendie (SSI), établi par un coordinateur SSI conformément à l'article MS 73 du règlement de sécurité.
 - Le rapport de vérifications réglementaires après travaux (RVRAT), établi par un organisme agréé par le ministre de l'Intérieur conformément aux articles GE 7 du règlement de sécurité et 47 du décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié.

B. AVIS DE LA S/CDS du département du Rhône

Avis de la commission

Après présentation du rapport joint ci-dessus, la commission émet un avis favorable à l'autorisation de travaux (AT 06909125000020).

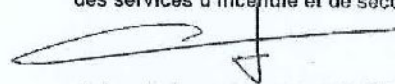
Les prescriptions mentionnées au rapport ci-dessus devront être réalisées.

Ce procès-verbal sera notifié à l'exploitant par l'autorité compétente.

Lyon, le 26/08/2025

PROCÈS-VERBAL CERTIFIÉ CONFORME

Pour la Préfète,
La directrice départementale et métropolitaine adjointe
des services d'incendie et de secours



Colonelle hors classe Laetitia DIDIER

Direction Secteur Développement Urbain
Libertés publiques et pouvoirs de police

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Ville de Givors
ARRÊTÉ MUNICIPAL
N°AR2025_620

OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - SAS BRIOCHE DOREE

Le maire de Givors,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-003 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-002 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur,

Vu la demande d'autorisation de travaux n°AT 069 091 25 00019 déposée le 23 juillet 2025 par SAS BRIOCHE DOREE représentée par monsieur Christopher JONES et relatif à l'établissement BRIOCHE DOREE, sis 1 rue de la paix, centre commercial Givors 2 Vallées 69700 Givors,

Vu l'avis favorable tacite de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité en date du 30 septembre 2025,

Vu l'avis favorable avec prescriptions de la Sous-Commission Départementale de Sécurité du Rhône en date du 26 août 2025, et motivé par le rapport du Service Départemental Métropolitain d'Incendie et de Secours du Rhône n°2025-004238,

ARRÊTE

Article 1er : La demande d'autorisation de travaux n° AT 069 091 25 00019 déposée le 23 juillet 2025 par SAS BRIOCHE DOREE représentée par monsieur Christopher JONES est autorisée pour des travaux d'aménagement et de création de volumes nouveaux relatifs à la boulangerie «LA BRIOCHE DOREE », boutique classée M de la 1^{ère} catégorie, située 1 rue de la paix, Centre Commercial Givors 2 Vallées 69700 Givors.

Article 2 : Cette autorisation ne dispense pas les propriétaires et exploitants de leurs obligations vis-à-vis des dispositions des règlements de sécurité et d'accessibilité. Les prescriptions formulées dans l'avis de la Sous-Commission Départementale de Sécurité du Rhône en date du 26 août 2025 joint au présent arrêté devront être respectées :

- *Respecter strictement la notice de sécurité jointe au dossier (Cf. article R 143-22 du code de la construction et de l'habitation).*
- *Réaliser les travaux conformément à l'article GN 13 du règlement de sécurité. Les travaux effectués en présence du public ne doivent pas faire courir un danger quelconque à ce dernier ou apporter une gêne à son évacuation.*
- *Mettre à jour les plans d'intervention et d'évacuation de l'établissement (Cf. article MS 41 du règlement de sécurité).*
- *Transmettre, par l'intermédiaire du responsable unique de sécurité, à la commission compétente, les rapports de vérifications réglementaires après travaux concluant à la conformité des locaux par rapport aux dispositions réglementaires, ceci avant la date d'ouverture envisagée.*
- *Aucune visite de réception n'est prévue, le centre commercial disposant d'un système d'extinction automatique à eau appropriée aux risques, et la surface de la boutique étant inférieure à 300m² (Cf. article M 1 § 3 du règlement de sécurité).*

Article 3 : Une fois les travaux réalisés, l'exploitant devra informer monsieur le Maire de l'achèvement des travaux. Le cas échéant, il fera établir les différents rapports de vérification et attestations prévus par des dispositions des règlements de sécurité et d'accessibilité.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet du Rhône.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Cedex 03, ou déposé sur le site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Nota Bene : Cet établissement devra faire l'objet d'une visite de réception des travaux au titre de l'accessibilité par la commission compétente.

Nota Bene : Lorsque l'établissement sera conforme, il appartiendra à son responsable de l'attester, de façon à finaliser la procédure. Pour ce faire, il lui est conseillé d'avoir recours à l'outil en ligne : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestationaccessibilite-erp-cat-1>.

Nota Bene : Un registre public d'accessibilité doit par ailleurs être ouvert et mis à disposition du public. En savoir plus : <https://www.rhone.gouv.fr/politiques-publiques/amenagement-du-territoire-urbanismeconstruction-logement/accessibilites-des-etablissements-recevant-du-public-ERP/leregistre-public-d-accessibilite>.

Le 8 octobre 2025,

Mohamed BOUDJELLABA,
Le maire

Envoyé en Préfecture le :

Affiché ou notifié le :

Direction de la prévention et de l'organisation des secours
 Groupement prévention des risques

PROCÈS-VERBAL de la S/CDS du 26/08/2025

destiné à
 M. le Maire de GIVORS
 Hôtel de Ville
 Place Camille Vallin - BP 38
 69701 GIVORS

Établissement	Dossier
ERP N° : E09100023-013 413 Désignation : C.C. 2 Vallées - Boutique n° 13 "Brioche Dorée" Type : M - Catégorie : 1 Commune : GIVORS Adresse : 5 Rue de la Paix 69700 GIVORS Exploitant : M. Olivier DUVAL	N° Rapport : 2025-004238 Dossier : Autorisation de Travaux AT 06909125000019 Mise au concept Brioche Dorée Préventionniste : Capitaine ROBERT Raphaël Demandeur : M. le Maire de GIVORS Hôtel de Ville Place Camille Vallin - BP 38 69701 GIVORS CEDEX

A. DESCRIPTIF TECHNIQUE

NOS REF. : RR

- Rapport de VP en date du 16/05/2025, SCDS du 12/06/2025, avis favorable.

PRESENTATION SOMMAIRE

Existant

Le Centre Commercial 2 Vallées est un groupement d'établissement situé dans la zone commerciale du Gier entre l'autoroute A 47 (Lyon / St Etienne) et le Gier. L'accès des secours se fait par le 5 rue de la Paix.

Le centre commercial, isolé réglementairement des tiers, comprend :

- b. Une moyenne surface de vente (Castorama – 5250m² intérieur et 3900m² extérieur),
- c. Une moyenne surface de vente (B&M – 2055m²),
- d. Un ancien restaurant (Flunch – 900m² avec un niveau partiel - FERME) en cours de division de coque,
- e. 34 boutiques accessibles depuis un mail commun.

Le bâtiment est en R+1 partiel (ex Flunch, Mc Donald, Crédit Agricole, administration des magasins Carrefour et Castorama, certaines boutiques).

Un SSI de catégorie A est installé (détection automatique d'incendie dans les réserves, les laboratoires et le poste de sécurité) ainsi qu'un système d'extinction automatique à eau type sprinkler.

Le service de sécurité est assuré par des agents SSIAP dont 1 SSIAP 3 chef de service.

Boutique n°13 « Brioche Dorée »

La cellule n°13 est occupée par un restaurant « Brioche Dorée ». Elle comprend une surface accessible au public de 50 m², une cuisine de 16 m² (< 20 kW) et un étage partiel de 65 m² avec les locaux sociaux, vestiaires, sanitaires et des réserves.

Projet

Le dossier transmis pour avis concerne la rénovation du magasin suite aux inondations du 17/10/2024 et la mise au concept.

CLASSEMENT ET EFFECTIF

Surface accessible au public : 42 m²

L'effectif du public admissible, calculé selon l'article M2, est de :

- Public : 30 personnes
- Personnel : 10 personnes

TOTAL : 40 personnes.

Il s'agit d'une boutique intégrée à un centre commercial relevant du type M-N de 1^{ère} catégorie.

DOCUMENTS PRESENTES

- Bordereau d'envoi de la commune de Givors en date du 16/06/2025.
- Imprimé Cerfa de l'AT 069091/25/00019 daté du 24/07/2025.
- Notice de sécurité signée par le maître d'ouvrage.
- Jeu de plans du 12/06/2025.

PRESCRIPTIONS

- 1) Respecter strictement la notice de sécurité jointe au dossier (Cf. article R 143-22 du code de la construction et de l'habitation).
- 2) Réaliser les travaux conformément à l'article GN 13 du règlement de sécurité. Les travaux effectués en présence du public ne doivent pas faire courir un danger quelconque à ce dernier ou apporter une gêne à son évacuation.
- 3) Mettre à jour les plans d'intervention et d'évacuation de l'établissement (Cf. article MS 41 du règlement de sécurité)

rglementaires après travaux concluant à la conformité des locaux par rapport aux dispositions réglementaires, ceci avant a date d'ouverture envisagée.

- 5) Aucune visite de réception n'est prévue, le centre commercial disposant d'un système d'extinction automatique à eau appropriée aux risques et la surface de la boutique étant inférieure à 300 m² (Cf. article M 1 § 3 du règlement de sécurité).

B. AVIS DE LA S/CDS du département du Rhône

Avis de la commission

Après présentation du rapport joint ci-dessus, la commission émet un avis favorable à l'autorisation de travaux (AT 06909125000019).

Les prescriptions mentionnées au rapport ci-dessus devront être réalisées.

Ce procès-verbal sera notifié à l'exploitant par l'autorité compétente.

Lyon, le 26/08/2025

PROCÈS-VERBAL CERTIFIÉ CONFORME

Pour la Préfète,
La directrice départementale et métropolitaine adjointe
des services d'incendie et de secours



Colonelle hors classe Laetitia DIDIER

COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ
sous commission départementale d'accessibilité (SCDA)
dossiers dont l'avis de la SCDA est réputé favorable
à la date du mardi 30 septembre 2025

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESSCRIPTIF DU PROJET
BRON	AT 069 029 25 0 0030	Orange Store - CC Auchan Porte des Alpes / ZAC Champ du Pont, CC Auchan Porte des Alpes	Aménagement d'un magasin de vente de téléphonie au niveau rez-de-chaussée (ERP à cheval sur Saint-Priest) (DD)
BRON	AT 069 029 25 0 0037	Bureau du SHEMA / 191C avenue Saint Exupéry	Travaux d'aménagement de bureaux. Aménagement du R+6 uniquement (DD)
BRON	AT 069 029 25 0 0039	Bureaux du SCAFE au R+3 / 191 C avenue Saint Exupéry	Travaux d'aménagement de bureaux (DD)
BRON	AT 069 029 25 0 0041	Chaussea - Pôle activités et loisirs / rue André Boulloche	Création de volumes et travaux d'aménagement d'un commerce de l'enseigne Chaussea dans une coque vide
BRON	AT 069 029 25 0 0042	Tape à l'Oeil / boulevard André Boulloche	Travaux d'aménagement d'une boutique de vêtements pour enfant dans une coque du bâtiment BIOS (DD) (VA)
BRON	AT 069 029 25 0 0043 PC 069 029 23 0 0047 M1	Police municipale / 18 rue Villard	Construction neuve et travaux d'aménagement. PC modificatif : Modification poste de police (DD)
CALUIRE ET CUIRE	AT 069 034 25 0 0163 PC 069 034 21 0 0016 M3	Infirmerie protestante / 1-3 chemin du Penthod	Réhabilitation d'un établissement de santé (Avis/AU OYQ-74G-0ZY)

Affaire suivie par : Nathalie FOY et François PRIEUX
Service bâtiment et accessibilité / Unité accessibilité
Tél : 04 78 62 54 30
Courriel : dtds-bda-access@rhone.gouv.fr
165, rue Garibaldi, CS 33 862, 69 401 Lyon cedex 03

Envoyé en préfecture le 14/10/2025
Reçu en préfecture le 14/10/2025
Publié le
ID : 069-216900910-20251008-AR2025_620-AR



COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
CHAMPAGNE AU MONT D'OR	AT 069 040 25 0 0008	SARL Sharky / 1 avenue du Mont Louis	Création de volumes dans une micro crèche (TNI)
CHAMPAGNE AU MONT D'OR	AT 069 040 25 0 0009	Agence Caisse d'Epargne / 1 rue Louis Juttet	Création de volumes et travaux d'aménagement d'une agence bancaire
CHASSIEU	AT 069 271 25 0 0011	KILOUTOU / 16 avenue Louis Blériot	Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité et aménagement salle de formation et mise en conformité totale aux règles d'accessibilité d'un m. de location de matériel
COMMUNAY	AT 069 272 25 0 0005	Ecole maternelle des Bonnières / 2 rue des Bonnières	Réhabilitation et aménagement de locaux destinés au périscolaire dans une école maternelle, par changement de destination d'un logement de fonction
DARDILLY	AT 069 072 25 0 0022 PC 069 072 25 0 0019	Relais de Bruyères Paisy / Autoroute A6	Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité, réhabilitation, extension, création de volumes, modification de la façade et travaux d'aménagement d'une station service (Avis'AU LZV-R22-9EV)
DECINES CHARPIEU	AT 069 275 25 0 0022	Restaurant / 2 avenue Simone Veil	Travaux d'aménagement d'un restaurant (DD)
ECULLY	AT 069 081 25 0 0030	Carrefour Ecully Grand Ouest / avenue du Bon Pasteur, le Perollier, centre commercial Ecully Grand Ouest	Travaux d'aménagement et réaménagement de la surface commerciale de l'hypermarché Carrefour (DD)
ECULLY	AT 069 081 25 0 0031	Clinique Mon Repos / 11 chemin de la Vernique	Mise en accessibilité extérieure (signalétique directionnelle) et rénovation de quatre chambres non adaptées d'un établissement hospitalier aux niveaux 1 et 2 (DD)
FONTAINES SUR SAONE	AT 069 088 25 0 0008	Provifruits / 66 rue Gambetta	Travaux d'aménagement d'un primeur
GIVORS	AT 069 091 25 0 0019	Restaurant Brioches Dorées / 1 rue de la Paix	Création de volumes et travaux d'aménagement; d'une boulangerie
GIVORS	AT 069 091 25 0 0020	Lycée Aragon Picasso / 12 chemin de la Côte à cailloux	Modification de la façade et travaux d'aménagement d'un lycée
IRIGNY	AT 069 100 25 0 0006	ARAMISAUTO / 2 rue d'Yvours	Construction neuve d'un showroom et agence commerciale (DD)
JONAGE	AT 069 279 25 0 0005	Pharmacie de la Poste / 67B route Nationale	Construction neuve d'une pharmacie (DD)
L'ARBRESLE	AT 069 010 25 0 0008	Complexe sportif "Le Groslier" / 4109 avenue du Champ d'Asile	Réhabilitation d'un gymnase (DD) réfection de la toiture

Direction Secteur Développement Urbain
Libertés publiques et pouvoirs de police

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Ville de Givors
ARRÊTÉ MUNICIPAL
N°AR2025_621

OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - LYCEE ARAGON PICASSO

Le maire de Givors,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-003 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-002 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur,

Vu la demande d'autorisation de travaux n° AT 069 091 25 00017 déposée le 04 juillet 2025 par le lycée Aragon Picasso représenté par monsieur Didier Soler, et relative au lycée Aragon-Picasso, sis 12 chemin de la côte à cailloux 69700 Givors,

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale de sécurité pour les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur du 05 août 2025, portant sur la demande d'autorisation,

Vu l'avis favorable tacite de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées du 9 septembre 2025, portant sur la demande d'autorisation,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La demande d'autorisation de travaux n° AT 069 091 25 00017 déposée le 04/07/2025 par le Lycée Aragon-Picasso représenté par monsieur Didier Soler, est autorisée pour des travaux d'aménagement relatifs au lycée Aragon-Picasso classé en type R de la 1^{ère} catégorie, sis 12 chemin de la côte à cailloux 69700 Givors.

Article 2 : Cette autorisation ne dispense pas les propriétaires et exploitants de leurs obligations vis-à-vis des dispositions du règlement de sécurité et des règles d'accessibilité.

Article 3 : Le non-respect des règles de sécurité par les propriétaires, exploitants et organisateurs les expose à des sanctions administratives et/ou pénales conformément aux articles R 123-52 et R 152-4 à R 152-5 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Article 4 : Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation délivrée après avis de la commission de sécurité compétente. Il en est de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques, et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

Article 5 : Le présent arrêté est exécutoire dès notification au responsable de l'établissement. Il peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le Maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication

L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Cedex 03, ou déposé sur le site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une copie sera transmise à M. le Préfet et M. le Directeur du Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours du Rhône.

Nota Bene : Cet établissement devra faire l'objet d'une visite de réception des travaux au titre de l'accessibilité par la commission compétente.

Nota Bene : Lorsque l'établissement sera conforme, il appartiendra à son responsable de l'attester, de façon à finaliser la procédure. Pour ce faire, il lui est conseillé d'avoir recours à l'outil en ligne : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestation-accessibilite-cat1>.

Nota Bene : Un registre public d'accessibilité doit par ailleurs être ouvert et mis à disposition du public. Pour en savoir plus : <https://www.rhone.gouv.fr/politiques-publiques/amenagement-du-territoire-urbanisme-construction-logement/accessibilite/accessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-ERP/le-registre-public-d-accessibilite>.

Le 8 octobre 2025,

Mohamed BOUDJELLABA,
Le maire

Envoyé en Préfecture le :

Affiché ou notifié le :

65

Direction de la prévention et de l'organisation des secours
Groupement prévention des risques

PROCÈS-VERBAL de la S/CDS du 05/08/2025

destiné à
M. le Maire de GIVORS
Hôtel de Ville
Place Camille Vallin - BP 38
69701 GIVORS

Établissement	Dossier
ERP N° : E09100018-000 Désignation : Lycée Aragon - Picasso Type : R - Catégorie : 1 Effectif : 2157 Commune : GIVORS Adresse : 12 Chemin de la Côte à Cailloux 69700 GIVORS Exploitant : M. Servais JOST	N° Rapport : 2025-003859 Dossier : Autorisation de Travaux AT0690912500017 Supression RIA dans ateliers Aragon et Picasso Remplacement par des extincteurs Préventionniste : Capitaine ROBERT Raphaël Demandeur : M. le Maire de GIVORS Hôtel de Ville Place Camille Vallin - BP 38 69701 GIVORS CEDEX

A. DESCRIPTIF TECHNIQUE

NOS RÉF. : RR

- Rapport d'étude n°2024-003252 (PC 266/24/00011 – Mise en œuvre d'équipement de distribution participatifs), SCDS du 13/06/2024, avis favorable.
- Rapport d'étude n°2024-000203 (PC 266/23/00039 – Aménagement paysager), SCDS du 02/02/2024, avis favorable.
- Rapport d'étude n°2023-007822 (AT 091/23/60042 - Aménagement paysager), SCDS du 11/01/2024, avis favorable.
- Rapport d'étude n°2023-006592 (AT 091/23/60032 - Modification de l'accès principal du bâtiment), SCDS du 21/11/2023, avis favorable.
- Rapport de VP en date du 06/05/2022, SCDS du 12/05/2022, avis favorable.

PRÉSENTATION SOMMAIRE

Existant

L'ERP regroupe les bâtiments de lycées Aragon et Picasso sous direction unique de sécurité. L'établissement est situé sur un terrain en pente desservi par le chemin de la Côte à Cailloux (loges, administration, logements de fonction) et la rue du Docteur Roux (accès livraisons, demi-pension, ateliers, voie échelle...).

Le LEP Picasso s'étend sur 3 niveaux plus des ateliers en R+1 et des bâtiments annexes. Le Lycée Aragon s'étend sur 5 niveaux, connectés avec le LEP, plus un atelier en simple rez-de-chaussée.

Une installation de panneaux photovoltaïques est présente en terrasses Est.

Rappel des dérogations :

SCDS DU 09/10/1991 : Stabilité au feu de 1h contre 1h30 exigible (*non conforme à CO 12*).

- Compensation par SSI A avec DAI limitée à certaines parties de l'établissement : circulations des niveaux 3, 4 et 5 du lycée Aragon, cuisine et local SSI. Le matériel central est installé à la loge, située chemin de la côte Cailloux.

Projet

Le dossier transmis pour avis concerne une demande de suppression des 3 RIA situés dans l'atelier Aragon et l'atelier Picasso qui ne fonctionnent plus et dont la mise en œuvre est difficile compte tenu de l'encombrement des ateliers.

Il est pris note que ces ateliers sont équipés d'extincteurs adaptés au risque en nombre suffisant.

CLASSEMENT ET EFFECTIF

Le classement de l'établissement n'est pas modifié par les travaux.

DOCUMENTS PRESENTES

- Bordereau d'envoi de la commune de Givors en date du 07/07/2025.
- Imprimé Cerfa de l'AT 091/25/00017 daté du 04/07/2025.
- Notice de sécurité.

OBSERVATIONS

L'étude du dossier n'appelle pas de remarque particulière et ne nécessite pas de visite de réception au titre de l'article R143-38 du code de la construction et de l'habitation.

B.AVIS DE LA S/CDS du département du Rhône

Avis de la commission

Après présentation du rapport joint ci-dessus, la commission émet un avis favorable à l'autorisation de travaux (AT0690912500017).

Ce procès-verbal sera notifié à l'exploitant par l'autorité compétente.

Lyon, le 05/08/2025

PROCÈS-VERBAL CERTIFIÉ CONFORME

Pour la Préfète,
La directrice départementale et métropolitaine adjointe
des services d'incendie et de secours



Colonelle hors classe Maëtia DIDIER

Direction départementale
des territoires

COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

sous commission départementale d'accessibilité (SCDA)

dossiers dont l'avis de la SCDA est réputé favorable

à la date du mardi 09 septembre 2025

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
BLACE	AT 069 023 25 0 0002 PC 069 023 25 0 0008	EAJE / route de Saint Julien, Blaceret	Construction neuve d'un EAJE (DD)
BRON	AT 069 029 25 0 0040	Décathlon Village de Bron / 332 avenue du Général de Gaulle	Réhabilitation et travaux d'aménagement de locaux de vente (DD) (TNI)
CALUIRE ET CUIRE	AT 069 034 25 0 0021	Hôpital de la Croix-Rousse / 102 grande rue de la Croix- Rousse	Construction neuve d'un ascenseur sur le parvis du bâtiment R (DD)
ET CUIRE	AT 069 034 25 0 0371 PC 069 034 25 0 0037	Fort de Montessuy / allée de la Jeunesse	Construction neuve d'un local associatif (Avis AU LS4-WQ2-JVG)
OST	AT 069 043 25 0 0011	La ferme de Samazange / 1 rue René Chapard	Travaux d'aménagement d'un commerce alimentaire de détails dans un cadre bâti existant
SEES AU MONT	AT 069 063 25 0 0002 PC 069 063 23 0 0006 M1	Crèche / 5 rue Pierre Termier	Construction neuve d'une crèche en RDC
IER SAUGNIEU	AT 069 299 25 0 0013	Salon de coiffure / 153 route de Lyon	Travaux d'aménagement et aménagement d'un salon de coiffure dans un cadre bâti existant

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESRIPTIF DU PROJET
BIER SAUGNIEU	AT 069 299 25 P 0057	Terminal 1 - Enregistrement 15 / Aéroport Saint Exupéry	Création de volumes et modification de la façade de l'aérogare et locaux (DD) (Préfecture)
CHAMPAGNE	AT 069 069 25 0 0007	Garage du Méridien / 79 voie romaine	Travaux d'aménagement d'une concession automobile (hall d'exposition, bureaux et atelier) (TN1)
CHAMPAGNE	AT 069 072 25 0 0021	MAXXESS / 58 chemin de la Bruyère	Rénovation d'un commerce et réparation de motos
CHAMPAGNE	AT 069 275 25 0 0019	Hôtel Première Classe / 24 boulevard Charles de Gaulle	Travaux d'aménagement d'un hôtel (DD) - rénovation SSI
CHAMPAGNE	AT 069 275 25 0 0020 PC 069 275 20 0 0062 M1	Locaux / 168-170 avenue Jean Jaurès	Construction neuve, PC mod de la construction d'un immeuble comprenant un local vide ERP en RDC
CHAMPAGNE	AT 069 275 25 D 0030 PC 069 275 25 0 0030	FORMASECRET / 140 rue Emile Zola	Rénovation et travaux d'aménagement d'un centre de formation (Avis/AU LEJ-Z8G-4VE)
CHAMPAGNE	AT 069 081 25 0 0029	Institut Lyfe - pole pédagogique et château du Vivier / 1A chemin de Calabert	Création de volumes, aménagements intérieurs au niveau du restaurant (rdc - pôle pédagogique) et création d'un bureau (R+3 - non ouvert au public - château du Vivier) (DD)
CHAMPAGNE	AT 069 088 25 0 0005	Cabinet dentaire / 44 rue Gambetta	Création de volumes, travaux d'aménagement d'un cabinet dentaire au 4ème étage d'un immeuble dans un cadre bâti existant
CHAMPAGNE	AT 069 278 25 0 0002	Restaurant "L'encrier" / 39 rue des Ecoles	Aménagement et mise en conformité totale aux règles d'accessibilité d'un restaurant dans un cadre bâti existant
CHAMPAGNE	AT 069 091 25 0 0017	Lycée Aragon Picasso / 12 chemin de la côte à cailloux	Travaux d'aménagement d'un établissement scolaire, travaux sécurité incendie (SSI, extincteurs, RIA)
CHAMPAGNE	AT 069 091 25 0 0018	Hôtel de la Paix / 16 rue de la Paix	Travaux d'aménagement, rénovation intérieure suite inondations : remplacement des sols souples et du carrelage, remise en peinture, remplacement des cloisons placo endommagées et agrandissement des portes existantes des chambres de 83 cm par des portes de 93 cm
CHAMPAGNE	AT 069 100 25 0 0003	Epilogue / 10 avenue de Bezange	Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité, modification de la façade et travaux d'aménagement d'une pâtisserie (DD)
CHAMPAGNE	AT 069 112 25 D 0027 PC 069 112 25 0 0027	Commerce 1 / 6 rue de la Mairie	Construction neuve d'un commerce (Avis/AU K13-RG2-V0P) coque vide
CHAMPAGNE	AT 069 112 25 D 0027 PC 069 112 25 0 0027	Commerce 2 / 6 rue de la Mairie	Construction neuve d'un commerce (Avis/AU K13-RG2-V0P) coque vide

